Envoyé en préfecture le 27/04/2022
Reçu en préfecture le 27/04/2022
Affiché le
ID : 046-200092138-20220413-20220413040404-DE

SYNDICAT MIXTE DORDOGNE MOYENNE CÈRE AVAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : AMENAGEMENT MARAIS DE BONNEFONT

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

Sommaire :

Présentation

I. LE CADRE GENERAL

II. RESULTATS 2021

III. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) GENERALITES
b) ANALYSES DES DEPENSES
c) ANALYSES DES RECETTES
d) LA FISCALITE

IV. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) GENERALITES
b) ANALYSES DES DEPENSES
c) ANALYSES DES RECETTES
d) DETAIL DES OPERATIONS 2021
e) DEPENSES / RECETTES FINANCIERES (hors opérations) REALISEES

V. LA DETTE

VI. LES DONNEES SYNTHETIQUES - Récapitulation

Envoyé en préfecture le 27/04/2022
Reçu en préfecture le 27/04/2022
Affiché le
ID : 046-200092138-20220413-20220413040404-DE

Présentation :

Le Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA) a été créé par arrêté DCL/2019/067 du 31 décembre 2019 avec effet au 1er janvier 2020.

Ses 5 membres sont :
- département du Cantal : Communauté de communes LA CHATAIGNERAIE CANTALIENNE
- département de la Corrèze : Communauté de communes XAINTRIE VAL'DORDOGNE
- département du LOT : Communauté de communes CAUSSES ET VALLEE DE LA DORDOGNE, Communauté de communes GRAND FIGEAC et Communauté de communes CAUSSE LABASTIDE MURAT

La population totale regroupée s'élève 129 682 habitants au 1er janvier 2020 (sources DGCL/INSEE).

Extrait des statuts (article 5 alinéa 5.3) : le SMDMCA « assure toutes les missions relatives à l'animation et à la gestion de la RNR du marais de Bonnefont dont le périmètre ne concerne que la Communauté de Communes Causses et Vallée de la Dordogne ».

I. LE CADRE GENERAL

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 107 de la Loi NOTRe du 7 août 2015, prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le syndicat et sera consultable sur simple demande au secrétariat aux heures d'ouvertures des bureaux ou le site INTERNET www.smdmca.fr.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, universalité, unité budgétaire, équilibre et sincérité.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le président. Il retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'année.

Le compte administratif 2021 a été approuvé le 13 avril 2022 par le comité syndical. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat aux heures d'ouvertures des bureaux.

II – RESULTATS 2021

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Résultats reportés		58 562,07	19 421,71	
Opérations de 2021	189 214,11	175 355,88	74 621,21	63 126,32
TOTAUX	189 214,11	233 917,95	94 042,92	63 126,32
Résultats de clôture		44 703,84	30 916,60	
Restes à réaliser			3 281,55	32 162,07
TOTAUX CUMULES	189 214,11	233 917,95	97 324,47	95 288,14
RESULTATS DEFINITIFS		90 756,39	2 036,33	

Les sections de fonctionnement et investissement structurent ce budget :
- d'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents, les dépenses d'entretien et de maintenance bien mobiliers et immobiliers pour les dépenses et la participation de l'EPCI membre et des subventions des partenaires financiers pour les recettes ;
- de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir (travaux, acquisition de biens et les subventions).

III. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) GENERALITES

Le budget de fonctionnement permet à la Réserve naturelle Régionale du marais de Bonnefont d'assurer le quotidien.
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services.

Envoyé en préfecture le 27/04/2022
Reçu en préfecture le 27/04/2022
Affiché le
ID : 046-200092138-20220413-20220413040404-DE

Le syndicat pratique le rattachement des charges et des produits

Les recettes de fonctionnement correspondent en grande partie à la participation de la Communauté de Communes CAUSSES ET VALLEE DE LA DORDOGNE (CC CAUVALDOR) et aux diverses subventions (Région Occitanie et AEAG).

Les recettes réelles de fonctionnement 2021 s'élèvent à 148 094,98 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel et des mises à disposition d'agents techniques par CC CAUVALDOR, l'entretien et la consommation des biens mobiliers et immobiliers, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées.
Les charges de personnel représentent 45,59 % des dépenses réelles de fonctionnement.
Les dépenses réelles de fonctionnement 2021 s'élèvent à 170 507,11 euros

b) ANALYSES DES DEPENSES :

Dépenses	Prévisions 2021	CA 2021
011- Dépenses courantes	42 177,00	25 538,41
012- Dépenses de personnel	87 694,63	77 730,36
65- Autres charges de gestion courante	10,00	3,45
67- Dépenses exceptionnelles	67 234,89	67 234,89
Total dépenses réelles	**197 116,52**	**170 507,11**
023- Virement à la section d'investissement	14 167,40	0,00
042- Opérations d'ordre entre sections	18 707,00	18 707,00
Total général	**229 990,92**	**189 214,11**

011 - Dépenses courantes (soit 14,978 % des dépenses réelles de fonctionnement) : dépenses nécessaires au fonctionnement du marais de Bonnefont : eau, électricité, fournitures diverses, location de biens immobiliers et mobiliers, travaux et maintenances divers, frais de télécommunications et d'affranchissement.

012 - Dépenses de personnel (soit 45,59 % des dépenses réelles de fonctionnement) : rémunérations des agents : 2 agents et remboursement de mise à disposition de personnel technique (CC CAUVALDOR)

65 - Autres dépenses de gestion courante (soit 0,002 % des dépenses réelles de fonctionnement) : Versement impôts.

67 - Dépenses exceptionnelles (soit 39,43 % des dépenses réelles de fonctionnement) : annulation de recettes sur les exercices précédents.

023- Virement à la section d'investissement : ressources dégagées du fonctionnement pour financer les investissements. Cette inscription budgétaire est également en recettes d'investissement.

042 – Opérations d'ordre entre section : Cette inscription budgétaire est également en recettes d'investissement.

c) ANALYSES DES RECETTES :

Recettes	Prévisions 2021	CA 2021
70- Produits services/ ventes	1 000,00	7 122,64
74- Subventions/Participations	108 054,23	105 958,41
75- Autres produits de gestion courante	1,09	0,40
77- Recettes exceptionnelles	35 112,63	35 013,53
Total recettes réelles	**144 167,95**	**148 094,98**
042- Opérations d'ordre entre sections	27 260,00	27 260,90
002- Excédent brut reporté	58 562,07	58 562,07
Total général	**229 990,02**	**233 917,95**

Envoyé en préfecture le 27/04/2022
Reçu en préfecture le 27/04/2022
Affiché le
ID : 046-200092138-20220413-20220413040404-DE

70 - Produits services/ ventes (soit 4,81 % des recettes réelles de fonctionnement) : entrées payantes / animation payante au marais de Bonnefont

74 - Subventions et participations (soit 71,55 % des recettes réelles de fonctionnement) : aides des partenaires financiers (Région Occitanie, Agence de l'Eau Adour Garonne)

75- Autres produits de gestion courante (soit 0,0003 % des recettes réelles de fonctionnement) : Régularisation des centimes pour prélèvements à la source (DGFIP).

77- Recettes exceptionnelles (soit 23,64 % des recettes réelles de fonctionnement) : participation de la CC CAUVALDOR

042- Opérations d'ordre entre sections : Cette inscription budgétaire est également en dépenses de la section d'investissement.

002- Excédent brut reporté : il s'agit de la reprise du résultat de l'année 2020 (différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement au 31/12/2020)

d) LA FISCALITE : sans objet

IV. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) GENERALITES

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :
– en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, des travaux.
– en recettes : les subventions, les emprunts, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) perçus en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) ANALYSES DES DEPENSES :

Dépenses	Prévisions 2021	CA 2021	RAR
001-Solde d'investissement reporté	19 421,71	19 421,71	0,00
20- Etude / Suivi / Communication(*)	6 720,00	2 700,00	
21- Acquisitions (*)	40 345,51	44 660,31	2 714,35
23- Travaux (*)	17 569,60	0,00	567,20
040- Opérations d'ordre entre sections	27 260,90	27 260,90	0,00
Total général	**11 317,72**	**94 042,92**	**3 281,55**

c) ANALYSES DES RECETTES :

Dépenses	Prévisions 2021	CA 2021	RAR
13 – Subventions (**)	46 249,00	12 225,00	32 162,07
10- Dotation/ fonds divers	32 194,32	32 194,32	0,00
021- Virement de la section de fonctionnement	14 167,40	0,00	0,00
040- Opérations d'ordre entre sections	18 707,00	18 707,00	0,00
Total général	**111 317,72**	**63 126,32**	**32 162,07**

Envoyé en préfecture le 27/04/2022
Reçu en préfecture le 27/04/2022
Affiché le
ID : 046-200092138-20220413-20220413040404-DE

d) DETAIL DES OPERATIONS 2020 (dont restes à réaliser) :

N° Prog	Définition des programmes	Dépenses (*)	Recettes (**)
10	Equipements	45 908,51	44 387,07
11	Matériel informatique	2 033,35	0,00
14	Appui scientifique	2 700,00	0,00
	TOTAL	50 641,86	44 387,07

e) DEPENSES / RECETTES FINANCIERES (hors opérations) REALISEES :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
001-Solde d'investissement reporté	19 421,71	10– Dotations/Fonds divers	32 194,32
040- Opérations d'ordre entre sections	27 260,90	040- Opérations d'ordre entre sections	18 707,00
Total général	46 682,61	Total général	50 901,32

V. LA DETTE : sans objet

VI. LES DONNEES SYNTHETIQUES DU COMPTE ADMINISTRATIF - Récapitulation

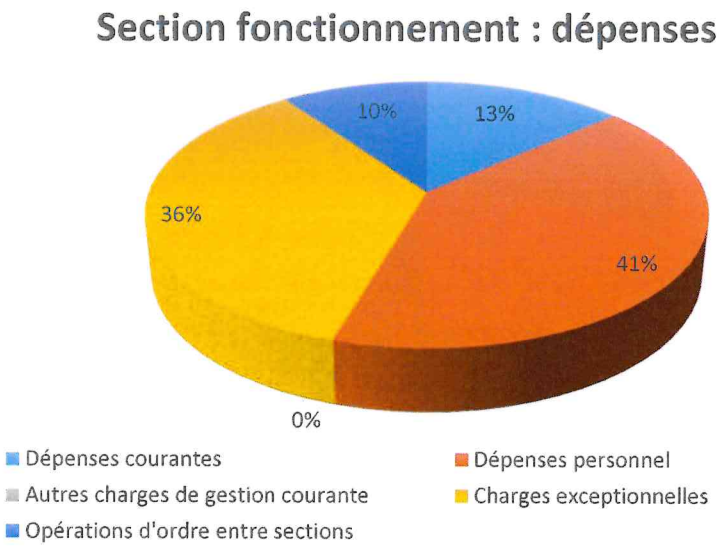

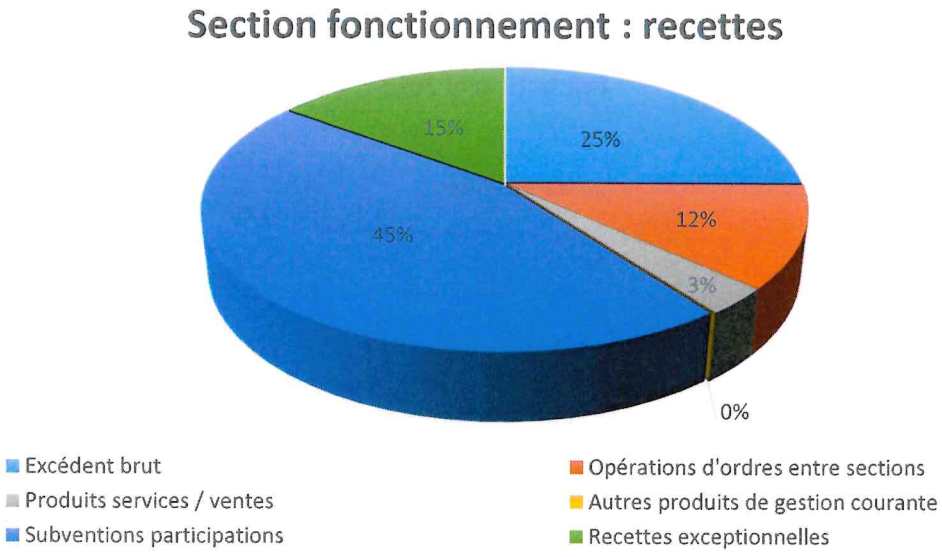

Envoyé en préfecture le 27/04/2022
Reçu en préfecture le 27/04/2022
Affiché le
ID : 046-200092138-20220413-20220413040404-DE

Section investissement : dépenses

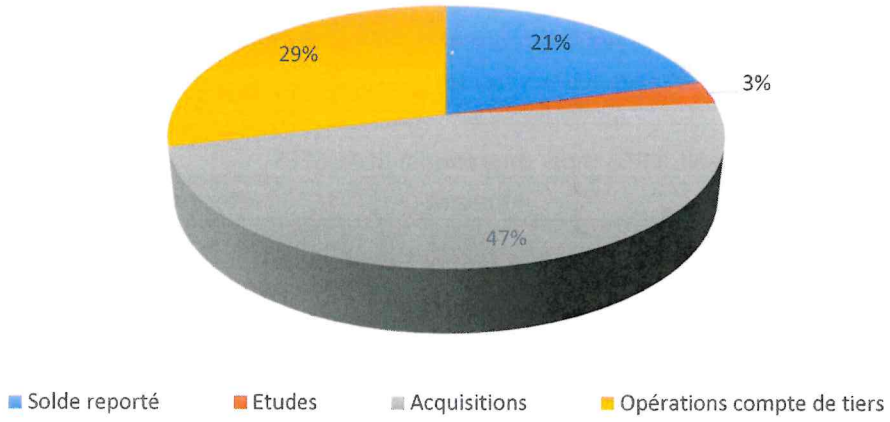

Section investissement : recettes

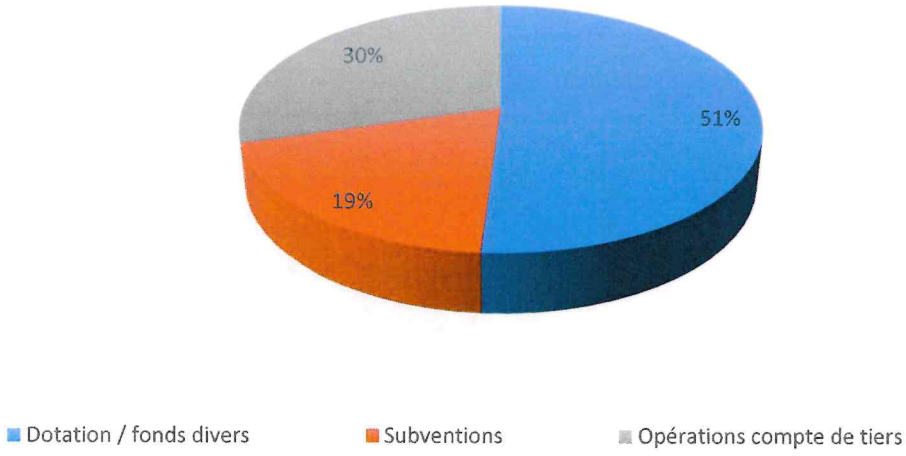

Fait le 13 avril 2022.

Le Président,

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), le code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.